

*Allocations familiales*

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, j'estime qu'un amendement est inutile, et que nous ne pourrions trouver une autre solution pour la première année. Si des problèmes se posent, nous pourrions y remédier mais d'après nos experts, tout ira très bien.

Le député a proposé de verser les paiements pour la première année d'après les déclarations d'impôt. Or, si l'on adoptait sa proposition, il faudrait verser des acomptes pour les allocations familiales, le bien-être social etc. Il est possible que certaines personnes ne demandent pas des dégrèvements au titre des enfants et finissent par les recevoir par versements. Cela serait très embarrassant et injuste à leur égard.

A mon avis, nous ne devrions pas modifier l'article 8. Si le député revient l'an prochain, il pourra faire de nouvelles instances et nous l'écouterons alors aussi attentivement que nous l'avons fait aujourd'hui.

**M. McGrath:** Non, c'est lui que nous écouterons. Vous serez un bon critique financier.

**M. Chrétien:** Je suis heureux d'entendre le député me reconnaître des qualités que je pourrais faire valoir de l'autre côté. Mais le parti qu'il représente fait preuve de trop d'ardeur et de précipitation.

[Français]

Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

[Traduction]

Les députés d'en face semblent certains de se retrouver de ce côté-ci. J'ai vu des députés de l'opposition mesurer les dimensions de mon tapis dans mon bureau. Je pense que c'est un peu prématuré. Certains ont dit qu'ils n'en aimaient pas la couleur, et je pense que cela aussi est un peu prématuré. Les députés de la loyale opposition ont entre autres problèmes celui de gagner toutes les élections avant qu'elles aient lieu et de les perdre le moment venu. Je ne serais pas étonné que les résultats soient les mêmes qu'en 1965, 1968, 1972 et 1974. Six mois avant ces élections, on prétendait que nous étions dans une bien mauvaise passe et on nous avait recommandé de nous laisser aller et de nous résigner à votre sort. Leurs espoirs ne se sont jamais matérialisés, et je voudrais donc assurer aux députés d'en face que l'avenir ne me fait pas peur. J'aimerais, toutefois, que les députés d'en face conservent leurs illusions au moins jusqu'au printemps.

**Une voix:** Revenons-en au bill.

[Français]

**M. Dawson:** Monsieur le président, le ministre pourrait-il expliquer s'il a étudié sérieusement la possibilité de retarder de quelque façon la mise en vigueur de la loi pour trouver un mécanisme par lequel les \$200 pourraient être distribués sur quelques mois, afin que les gens n'aient pas tout d'un coup \$200 qui, dans les familles de six ou sept personnes, pourraient représenter \$1,200, \$1,500, \$1,800?

**M. Chrétien:** Monsieur le président, il s'agit du même propos que tenait le député de Broadview (M. Rae) tantôt. Je pourrais peut-être répéter mon explication en français, étant donné que nous avons la télévision, afin que les électeurs francophones puissent avoir l'autre version. Évidemment, le problème qui se pose est le suivant: c'est une mesure législative qui a été présentée à l'automne de 1978, et nous voulons que les paiements soient faits au printemps de 1979. Cela suppose

[M. Chrétien.]

des millions de formules à remplir par les contribuables ordinaires qui ont des enfants, et aussi par ceux qui n'ont jamais eu à payer d'impôt. Ces gens-là rempliraient des formules, et le ministère du Revenu national nous informe que si nous adoptions à ce moment-ci une loi qui les forcerait à avoir pour la première année des paiements tous les trois ou quatre mois, cela pourrait créer des problèmes très difficiles au point de vue administratif, parce que cela implique non seulement les contribuables qui peuvent bénéficier du régime d'allocations familiales sous forme de crédit d'impôt, mais aussi toute une gamme de nouveaux bénéficiaires.

● (2042)

[Traduction]

**M. McGrath:** Ça va, Jean, le whip a assez de députés pour faire voter l'article.

**M. Chrétien:** Je tiens à donner la même explication en français.

[Français]

Voici un des problèmes très graves: Tous les gens qui vont remplir des déclarations d'impôt sur le revenu au début de l'année vont envoyer leurs déclarations d'impôt, même si leur épouse n'est pas admissible à ce remboursement d'impôt, ou même si elle l'était et recevait le crédit d'impôt tous les trois mois; le remboursement qu'au plus la personne pourrait recevoir serait fait tous les trois mois, qu'elle soit admissible ou non en vertu de cette loi. Cela entraînerait un accroissement considérable de la bureaucratie pour régler tous ces aspects qui ne pourraient pas l'être d'une façon mécanique et qui pourraient probablement rendre nécessaire l'embauchage d'un très grand nombre de fonctionnaires à un moment où il y a une grande préoccupation dans l'opinion publique quant au nombre des fonctionnaires. Je suis étonné de voir que l'opposition officielle qui se plaint toujours du nombre considérable de fonctionnaires, du déficit considérable du gouvernement, soit toujours prête en toutes circonstances à accepter toutes les propositions qui coûtent encore plus cher aux contribuables.

J'en ai eu un exemple frappant, monsieur le président, cet après-midi, à une réunion du comité, alors qu'on me demandait d'accorder des remboursements sur la taxe de vente que nous avons réduite de 3 p. 100 aux manufacturiers. Déjà, l'opposition me demandait d'augmenter mon déficit, le croira-t-on, de 300 millions de dollars seulement cette année pour pouvoir accéder à cette demande de détaxer les inventaires qui sont accumulés non seulement dans le domaine de l'automobile mais dans toutes les autres activités qui ont été affectées par la réduction de la taxe de vente, proposition d'ailleurs qui a reçu effectivement l'unanimité de la Chambre. Cela était dans le programme des néo-démocrates, également dans celui des progressistes conservateurs, et comme toujours cela a été mis de l'avant par le parti libéral au Canada.

Étant donné les circonstances, monsieur le président, je pense que nous ne pouvons pas trouver une solution administrative qui puisse satisfaire aux exigences de l'honorable député de Broadview. Nous avons pris bonne note de ses instances ainsi que des autres qui nous ont été faites comme celle du député de Saint-Jean-Est et des autres députés mais, seulement si le système d'un seul paiement par année s'avère douteux et inefficace, nous serons prêts à le changer au cours de l'année prochaine. L'article 8 de la loi, tel que décrit, nous